

Albi le

09 AOUT 2024

Service connaissance des territoires et urbanisme
Bureau planification
Affaire suivie par : Arnaud ALDIGUIER
Tél. : 05 81 27 51 02
Courriel : arnaud.aldiguiere@tarn.gouv.fr

Monsieur le président,

Par délibération du 13 mai 2024, le conseil de la communauté de communes du Cordais et du Causse a arrêté son projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). À ce titre, vous m'avez adressé, le 21 mai 2024, le projet pour avis conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme.

Je vous prie de trouver ci-joint l'avis de l'État sur le projet de PLUI.

L'avis met en évidence un ensemble de recommandations et d'observations que je vous remercie de bien vouloir prendre en considération à l'issue de l'enquête publique et avant approbation du plan. Celles-ci ont vocation à améliorer l'intégration des politiques publiques sectorielles dans votre PLUI, ainsi qu'à clarifier et sécuriser le document.

Je tiens à relever l'ampleur et la qualité générale du travail accompli qui s'attache à mettre en œuvre un projet de territoire ayant le souci de développer l'urbanisation dans le tissu bâti existant.

L'avis sera à annexer au dossier soumis à enquête publique. Il vous appartiendra également de joindre à ce dernier l'ensemble des avis des personnes publiques que vous avez consultées directement.

Les services de l'État et notamment la direction départementale des territoires se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,
Je m'engage l'aboutissement du
processus pour la hc -*

Le secrétaire général,
chargé de l'administration de l'État
dans le département

Sébastien SIMOES



Monsieur Bernard ANDRIEU
Président
Communauté de communes du Cordais et du Causse
33 promenade de l'Autan
81 170 LES CABANNES